



## Succession en France avec des biens au Portugal

-----  
Par SISI

Bonjour ,

Je voudrais un conseil car je tourne en rond entre les avocats portugais et les français ...

Ma mere d'origine Portugaise est decedé en france ou elle possede des biens en france et aussi au portugal ...

Suite a son decé en France et comme elle y vivait depuis toujours la succession est obligatoirement ouverte en france meme si elle a la double nationalité et qu'elle possede plusieurs bien aussi au portugal .

Le soucis est que les biens au Portugal sont sous évalué par mon frere et ma soeur et oui se sont eux qui ont eu les donations en 2012 sans que je le sache par ma mere et que ils n'ont meme pas évalué leurs bien au moment de la donation alors meme que je n'était absolument pas au courant de cette donation .

En 2020 maman decede et la surprise j'apprends que un appartement a 30 minutes de l'aeroport de lisbonne est estime 65 000,00 euros alors qu'il est parfaitement entretenue et qu'il fait plus de 160 m2 pareil pour une grande maison no Douro avec immense jardin a lui estimation à 35 ,000,00euros .

Mon avocate francaise me dit qu'il faut qu'un avocat portugues ,saisisse d'abord la justice portugaise pour nommer un expert portugais afin d'evaluer les bien aux cours du marche immobilier en 2020 hors aucun avocat portugais ne veut le faire car il disent que la succession ce passe en France .

Le soucis est que si on le fais en France cela peut couter tres cher et que le jeux n'en vaudrais pas la chandelle ...

Merci de m'aider en conseil car la je ne sais plus trop quoi faire ...

cordialement